

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE CÔTE DE REGULARITE HISTORIQUE SPORTIVE D'ARLES-CORSAVY **L P R S / P E A**

ARTICLE 1. ORGANISATION

Organisateur administratif : **ASAC 66**, responsable M. Alain DESSENS président ASAC66
Organisateur technique : **Vallespir Retro Courses** responsable M. LOPEZ José-Louis président VRC

Ces deux entités organisent en association, les 9 & 10 mai 2020 une épreuve dénommée
9° Course de Côte de Régularité Historique Sportive d'Arles-Corsavy.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro 147 en date du 20/02/20

COMITE D'ORGANISATION

Président : **José-Louis LOPEZ**
Trésorier : **Elisabeth RIBES**
Secrétaire : **Brigitte BOBO**
Secrétariat de l'épreuve : **Vallespir Retro Courses**
Elisabeth RIBES le Bonabosc 66150 ARLES /TECH
E-mail : vrc66@orange.fr

Permanence de l'épreuve :

Lieu Salle la Baillie à Arles sur Tech 66150

Date : 9 mai 2020

Horaires : le 9/05 de 8H30 à 19H00 &

Ligne de départ le 10/05 de 7H45 à 19H00.

1.1 OFFICIELS

Directeur de Course : **Gérard GHIGO**

Collège de commissaires sportifs

Jean-Paul PETIT
Alain DESSENS
Jean Luc DEVRIES
Elisabeth RIBES (stagiaire CS)

Commissaire Technique :

Marcel CERDAN
Robert CORBET

Responsables Commissaires :

René LAFFON & Daniel MARTINS

Medecin : à pourvoir

Chargé des relations avec les concurrents **Jean BOUYCHOU & Michel RIBES (stagiaire CS)**

Chargé de la surveillance des moyennes

et classements : **Jean Pierre COUDERT avec Philippe MERKLE & Cyrille XIFFRE**

1.2. HORAIRES

4 mai 2020- Clôture des engagements.

6 mai 2020 - Publication de la liste des engagés.

Samedi 9 mai 2020

- 9H00/13H30 - Vérifications Administratives et Techniques salle la Baillie parc des sports
66150 Arles/Tech
13H45 - Briefing / **Présence obligatoire** parc fermé rue parking hôtel les Glycines
14H/19H - Montées d'essai.

Dimanche 10 mai 2020

- 8H00 - Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ.
8H15 - Départ en convoi.
- 8H30 - Briefing / **Présence obligatoire** ligne de départ sur la D43
9H00/12H15 - 1 à 2 montée(s) de course, montée éventuelle d'essai pour certains en cas de soucis le samedi (à la discrétion du directeur de Course)
12h30/13h20 - Parc de regroupement /pause déjeuner salle des fêtes 66150 Corsavy
13H30/18H30 - 2 montées de course minimum.
- Remise des prix : 30 minutes après affichage des temps officiels
Salle des fêtes 66150 Arles/Tech

1.3. VERIFICATIONS

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives leur permis de conduire, assurance, carte grise, contrôle technique, licence ou Titre de Participation Régularité et avec leur voiture aux vérifications **techniques**.

Les concurrents se présentant en retard se verront infliger des pénalités.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une assurance en conformité de la réglementation française.

Les droits d'engagement comprennent dans tous les cas la prime d'assurance Responsabilité Civile du concurrent.

L'assurance Responsabilité Civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la manifestation, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour.

Chaque concurrent circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses.

Chaque concurrent est totalement responsable de son ou de ses assurances

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. CONCURRENTS ADMIS

Est admise toute personne physique ou morale titulaire d'une licence ou d'un titre de participation valable pour cette épreuve. **La participation aux étrangers est autorisée.**

3.1.1 ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement doivent être adressées au secrétariat de l'épreuve avant le 4 mai 2020

Les frais de participation sont fixés à 160€ jusqu'au 27 avril 2020, 170€ au delà + éventuel titre de participation FFSA (soit respectivement 320 et 340 € sans la publicité de l'organisateur).

Date de clôture des engagements le 4 mai 2020 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et reçue dans les délais.

Le participant régulièrement engagé ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 90 € restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

3.2 LICENCES

Les pilotes doivent être titulaires :

- soit d'une licence concurrent conducteur valable pour l'année en cours, minimum ICCR (Internationale Concurrent Conducteur régularité) ou NCCR (Nationale Concurrent Conducteur Régularité)
- soit d'un Titre de Participation Régularité
TPNR (National Régularité), TPNRM (National Régularité Montagne)

Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

3.3 Il n'y aura qu'une seule personne à bord de chaque voiture, aussi bien pendant les essais que pendant la course.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES La compétition est ouverte aux catégories suivantes :

- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conforme à la législation routière en France de moins de 25 ans

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de sa période de référence.

Les voitures doivent être conformes au code de la route ..

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 1 gilet fluorescent jaune sont obligatoires.

4.2. EQUIPEMENTS DES PILOTES

Une seule personne est autorisée à bord du véhicule (c.-à-d. copilote exclu)

Un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire. Minimum la norme CE.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Conformes au règlement standard Courses de Côte.

4.4. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Le dispositif de sécurité doit être conforme au règlement standard des courses de côte FFSA.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Il est permis d'apposer toute publicité sur les véhicules, sous réserve :

- qu'elle soit conforme aux règlements de la FIA (éventuellement aux règlements nationaux) ;
- qu'elle ne soit pas contraire aux bonnes mœurs.

Les vitres latérales doivent rester libres de toute publicité.

Voir dispositions prévues à l'Annexe K du Code Sportif International et respect de la réglementation FFSA.

ARTICLE 6. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

6.1 S'agissant d'une épreuve de régularité sportive, la manifestation se déroulera sur route fermée à la circulation publique. La course de côte de régularité se court sur la D43 entre Arles sur Tech et Corsavy sur une distance de 4.580 Kms.

Départ : sur la D43 en direction de Corsavy, 250 m après le panneau de sortie d'Arles sur Tech.

Arrivée : sur la D43 en direction de Corsavy, 110 m avant le panneau d'entrée de Corsavy.

Parc de départ : parc des sport La Baillie à Arles sur Tech.

Acheminement en convoi entre le parc et la ligne de départ.

Retour en convoi en direction du parc fermé.

Parc fermé final : salle des fêtes d'Arles sur Tech.

6.2 ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

6.3 CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing obligatoire le samedi 9 mai à 13h45 la Baillie 66150 Arles sur Tech)

et le dimanche 10 mai à 8h30 sur la ligne de départ /d 43

6.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES

6.4.1 Ordre de départ

Pour les essais et la course, les voitures de catégorie 1 partiront en premier, celles de catégorie 2 partant en second et la catégorie 3 à la fin. Les départs de la course et des essais seront espacés à la discrétion du Directeur de Course sans toutefois être inférieur à 30 secondes.

6.4.2 Tests de régularité

Il y aura au minimum 2 montées d'essais officiels et 3 montées de course.

Les pilotes doivent parcourir les "*montées*" de régularité dans le temps qu'ils auront choisi après les montées d'essais chronométrés.

Trois options de temps seront proposées :

- Un temps supérieur
- Un temps intermédiaire
- Un temps inférieur

Pour être admis à participer à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de Course, le temps qu'ils auront choisi, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU DES TEMPS

Temps supérieur	3.40 min
Temps intermédiaire	3.25 min
Temps inférieur	3.10 min

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques.

En cas de diminution de plus de 10 % de son temps le concurrent :

- A la première infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160€
- A la deuxième infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.
-

Le concurrent ne devra pas effectuer de ralentissement ou d'arrêt pendant son test de régularité.

Une classification sur la base des moyennes réalisées par les pilotes sera établie de la façon suivante :

Chaque seconde ou fraction de seconde au dessus ou en dessous de la moyenne choisie entraînera une pénalité de même valeur.

Toutes les pénalités seront exprimées en minutes et secondes.
L'arrivée sera jugée lancée.

ARTICLE 7 – RECLAMATIONS

Seule la réclamation pour vérification des temps sera admise au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire.

ARTICLE 8 – CLASSEMENTS

Pour les essais

Les essais, étant considérés comme des "tests d'étalonnage", ne seront pas pris en compte pour le calcul des classements.

Pour l'épreuve

L'épreuve se déroulera en 3 montées
le classement sera établi sur les 2 meilleures montées.

En cas d'égalité les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex-æquo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

ARTICLE 10. PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué.
Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.